

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 219

présenté par

M. Lecoq, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrègne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 8

À l'alinéa 10 , après le mot :

« sénateurs »

insérer les mots :

« , dont au moins un parlementaire issu de l'opposition de chaque chambre, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour ambition de renforcer la présence de parlementaire au sein d'Expertise France et d'y ajouter un membre de l'opposition, la présence d'un seul parlementaire n'était pas suffisante pour représenter la diversité des opinions au sein du Parlement.